



RECU le

06 JUIN 2006

530

## PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

Gap, le - 2 JUIN 2006

direction  
départementale  
de l'Équipement  
Hautes-Alpes



affaire suivie par :  
Philippe GOICHON  
tél 04.92.40.35.73  
fax 04.92.40.35.86

Le Préfet des Hautes-Alpes  
à  
Monsieur Philippe MARZOLF  
Président de la CPDP  
COPDP sur la politique des transports dans la vallée du  
Rhône  
et l'arc languedocien  
26 boulevard Saint Roch  
84000 AVIGNON

Monsieur le Président,

Par lettre du 12 avril 2006, vous avez bien voulu me demander mon avis sur trois points :

- le fonctionnement actuel et futur du système de transports de la vallée du Rhône et de l'arc languedocien
- les orientations que je souhaite voir prendre par l'Etat, dans le respect du développement durable
- la façon dont j'accepte les mesures proposées par l'Etat.

☛ Sur le premier point, je ne peux que partager l'analyse dynamique qui est faite dans le dossier du débat. Même si des facteurs lourds pèsent sur la croissance du trafic (prix des carburants essentiellement), l'inertie du système et des mentalités est telle que le trafic interurbain pourrait bien croître de 50 % à l'horizon 2025, avec une augmentation de 30 % des gaz à effet de serre. Pour ce qui concerne mon département, la mise en service de l'A51, qui aurait pu offrir un itinéraire alternatif à la vallée du Rhône, n'est envisagée, au plus tôt, qu'à l'horizon 2022 et l'effet de délestage ne pourra donc intervenir qu'après cette date.

☛ Sur le second point, j'évoquerai d'abord rapidement les mesures proposées par l'Etat qui me paraissent les plus efficaces :

- la desserte cadencée TER Intervilles, qui peut réduire significativement le trafic courte-moyenne distance, notamment pour le motif domicile-travail
- le développement du fret ferroviaire longue distance, qui permettrait d'éviter 8000 PL/jour dans la vallée du Rhône
- le développement des « autoroutes de la mer », dont l'effet a été chiffré à un report de 100 000 PL/an de la route vers la mer, soit 7 % des passages alpins sud.

3, place du Champsaur  
B.P. 98  
05007 GAP CEDEX  
téléphone :  
04.92.40.35.00  
télécopie :  
04.92.40.35.83  
mél : dde-hautes-alpes  
@equipement.gouv.fr

Il me semble qu'une action extrêmement volontariste sur ce thème pourrait conduire à des reports modaux encore plus forts. Ceci concerne mon département, car la pression du trafic lourd sur le col du Montgenèvre reste forte, malgré le système basé sur l'interdiction du transit, modulée par une zone dérogatoire pour le chargement/déchargement, et prenant également en compte les sièges sociaux. Je tiens à rappeler l'importance de l'origine-destination Italie-Espagne au Montgenèvre, que des liaisons maritimes du type Barcelone-Gênes pourraient réduire.

Enfin, il faut rappeler la réussite de la ligne maritime Toulon-Civitavecchia, pendant la fermeture du Fréjus du 4 juin au 4 août 2005, ainsi que le degré de satisfaction des routiers qui l'ont utilisée.

Le département des Hautes-Alpes est fortement marqué par son activité touristique, tant en hiver qu'en été (lac de Serre-Ponçon et montagne).

C'est là que l'Etat devrait pousser au maximum certaines mesures, pour écrêter les pointes de trafic, notamment sur les routes :

- il faudrait imposer le partage, dans chaque station, chaque vallée, entre les locations du samedi au samedi, et des locations du dimanche au dimanche, de manière à éviter les bouchons actuels du samedi
- on pourrait également (mais ce serait une mesure beaucoup plus modeste), dissuader les touristes de venir avec leur voiture, en utilisant le train ou l'aviation, ainsi qu'une voiture de location à l'arrivée – ce qui supposerait qu'on trouve un système pour réduire le coût de location d'une voiture, encore prohibitif à l'heure actuelle, dès que l'on dépasse quelques jours de location.
- on pourrait aussi redévelopper la solution des trains auto-couchettes, en voie d'abandon actuellement, à condition bien sûr de ne pas pratiquer une tarification dissuasive les jours de pointe.

☛ Sur le troisième point, il semble que les solutions d'élargissement sur place d'A7 et d'A9 avec le système 2 (2+3 voies), ne peut qu'augmenter encore le trafic et les gaz à effet de serre, tout en freinant fortement tous les efforts qui auraient été faits vers un report modal.

La solution « cévenole » a au moins l'avantage de revivifier (éventuellement) l'intérieur de la région Languedoc-Roussillon et de permettre l'expansion de la bande côtière.

Pour ce qui concerne les Hautes-Alpes, des mesures de modulation tarifaire pourraient amener, en période de pointe, un trafic nettement plus fort sur l'A51, quand elle sera réalisée. Il ne serait pas souhaitable, et d'ailleurs pas accepté par la population, qu'un fort trafic PL soit détourné vers la zone alpine, en bordure du parc des Écrins ; mais la dénivelée cumulée très forte du tracé par l'Est de Gap, ainsi que son allongement de parcours devraient dissuader les PL de prendre cet itinéraire, qui pourrait toutefois rester attractif pour les VL.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Jean-François SAVY